

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le HUIT JUILLET à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT TUGDUAL s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Stéphane LE GAL, Maire-adjoint, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : M LE GAL Stéphane - Mmes LE CORRE TEYZIER Valérie - AUFRÉDO Catherine – M GOURMELEN Mickaël – Mme BOTLAN Gaëlle – M MARCEAU Geoffrey – Mme VISDELOUP Alexandra

Excusés : M Raymond SIOU (procuration à Mme AUFRÉDO) - Mme LE BRIS Maryse - MM ALEYAUME Dominique - NOGRÉ Jérémy (procuration à M LE GAL)

Mme VISDELOUP Alexandra a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Compte rendu de la réunion du 27 mai 2026

Il est approuvé en intégralité.

2) Installation d'une borne de distribution d'énergie – Avis du conseil municipal

Monsieur LE GAL rappelle à l'assemblée que chaque premier week-end de juin le comité des fêtes organise les fêtes locales en centre bourg.

Pour ce faire, il a besoin d'électricité et il n'existe aucune borne extérieure permettant d'alimenter les différents appareils nécessaires à la bonne tenue de la manifestation.

Depuis plusieurs années, la borne de recharge électrique de véhicules est utilisée avec plus ou moins de succès mais apporte de nombreuses contraintes à savoir : paiement en CB ce dont la commune et le comité des fêtes sont dépourvus, puissance minimale à respecter sous peine de coupure, coupures aléatoires nécessitant une remise en place du service avec réutilisation de la carte....

Par conséquent il est proposé d'installer en centre bourg une borne de distribution d'énergie fixe qui pourra être utilisée pour ces fêtes mais aussi pour d'autres manifestations qui pourraient être organisées style marchés de producteurs ou vide grenier.

Pour info, la commune pourra être soutenue par Morbihan Energies.

Deux possibilités s'offrent à nous :

soit la borne nécessite un branchement simple et la commune paye le forfait Enedis de branchement souterrain habituel (environ 2.500€)

soit cela nécessite une extension de réseau qui est complètement prise en charge par Morbihan Energies puis une pose de comptage par Enedis avec un coût pour la mairie de 600€.

Ensuite pour la borne en elle-même, il faut compter entre 2000 et 3000€ TTC selon le type de borne, fourniture et pose pris en charge en totalité par la commune.

Le conseil municipal, unanime, approuve ce projet.

Morbihan Energies sera contacté pour étudier la faisabilité de ce projet.

D'autre part, les élus évoquent aussi la possibilité d'établir un point d'eau potable qui pourrait être utilisé lors des différentes manifestations.
La société STGS sera contactée à ce sujet.

3) Plan Local de Sauvegarde

Compte tenu des dispositions de la loi sécurité civile du 22 juillet 1987 et de l'article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant les attributions de pouvoir de police municipale, il est de la responsabilité du Maire et des élus municipaux d'anticiper les risques éventuels et la conduite à tenir en cas de situation de crise (inondation, tempête, incendie bois et forêts, canicule...)

Le Plan Communal de Sauvegarde est l'outil de gestion de crise. Il est destiné à être mise en œuvre immédiatement en cas de sinistre et doit aider à faire face aux accidents d'origine naturelle ou technologique, ayant des incidences sur le territoire communal.

Il a aussi pour but de définir l'organisation communale prévue afin d'assurer en cas d'alerte : l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Une association se propose de venir nous faire une présentation de ce PCS et nous assister pour le mettre en place.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la mise en place de ce PCS.

Les services municipaux contacteront l'association pour convenir d'un rendez-vous à la rentrée prochaine.

4) Roi Morvan Communauté – Désignation des représentants dans les commissions thématiques

Lors du conseil communautaire du 28 mai 2026, les élus ont validé la liste et les règles de composition des commissions thématiques.

Règles de compositions

- 1 représentant par commune dont la population est inférieure à 1500 habitants
- 2 représentants par commune dont la population est comprise entre 1500 et 2500 habitants
- 3 représentants par commune dont la population est supérieure à 2500 habitants

Par conséquent, le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne un représentant de la commune par commission thématique, à savoir :

Commission économie : **Raymond SIOU**

Commission tourisme, patrimoine et culture : **Valérie LE CORRE TEYZIER**

Commission aménagement du territoire, urbanisme et habitat : **Dominique ALEYAUME**

Commission transitions écologiques, énergétiques et mobilités : **Geoffrey MARCEAU**

Commission déchets et économie circulaire : **Mickaël GOURMELEN**

Commission ressources en eau et assainissement : **Stéphane LE GAL**

Commissions finances et mutualisations : **Valérie LE CORRE TEYZIER**

Commission solidarités et santé : **Cathy AUFRÉDO**

Commission service à la population (petite enfance, enfance jeunesse, espace de vie sociale, centre aquatique) : **Alexandra VISDELOUP**

5) Renouvellement du représentant de la commune dans les instances de la SAS Roi Morvan Energies

La SAS Roi Morvan Energies est l'outil opérationnel pour la mise en œuvre de la politique énergétique de Roi Morvan Communauté. Elle a la possibilité d'intervenir sur l'ensemble du

territoire de l'EPCI, voire sur les EPCI limitrophes. Au-delà de favoriser le développement des énergies renouvelables, la SAS a pour mission de défendre les intérêts du territoire et pour cela :

- Négocie avec les développeurs privés pour intégrer les sociétés de projets jugés opportuns (éolien, photovoltaïque, bois, méthanisation...) et participer à leur gouvernance, limitant ainsi leurs impacts environnementaux et maximisant les retombées économiques pour le territoire ;
- Engage la maîtrise foncière au bénéfice des collectivités des secteurs favorables aux énergies renouvelables afin de développer des projets intégralement maîtrisés par le territoire ;
- Accompagne les acteurs du territoire et développe des actions structurantes.

La commune de SAINT TUGDUAL est actionnaire de la SAS Roi Morvan Energies. Elle bénéficie par conséquent d'un représentant à l'assemblée des actionnaires qui pourra également siéger au Conseil d'administration.

Associé	Nombre de représentants au CA	Capital social	Nombre d'actions	Pourcentage
Roi Morvan Communauté	2	100 000 €	1000	33,33%
SEM 56 Energies	2	100 000 €	1000	33,33%
Berné	1	8 300 €	83	2,77%
Gourin	1	19 700 €	197	6,57%
Guémené-sur-Scorff	1	5 700 €	57	1,90%
Guiscriff	1	11 100 €	111	3,70%
Kernascléden	1	2 100 €	21	0,70%
Langonnet	1	9 500 €	95	3,17%
Lanvéneën	1	6 300 €	63	2,10%
Le Croisty	1	3 700 €	37	1,23%
Lignol	1	4 700 €	47	1,57%
Locmalo	1	4 600 €	46	1,53%
Meslan	1	7 200 €	72	2,40%
Ploërdut	1	6 800 €	68	2,27%
Priziac	1	5 800 €	58	1,93%
Saint-Caradec-Trégomel	1	2 500 €	25	0,83%
Saint-Tugdual	1	2 000 €	20	0,67%
TOTAL	19	300 000 €	3000	100%

L'avis du conseil municipal est sollicité pour désigner le représentant de la commune dans les instances de la SAS Roi Morvan Energies.

Vu la délibération n°2022/29 en date du 21 octobre 2022 actant la participation de la commune au capital d'une société de portage de projets d'énergie renouvelable,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33, L2121-21, Considérant les statuts de la SAS Roi Morvan Energies et le pacte d'associés établi entre ses membres ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Nomme M Dominique ALEYAUME, représentant de la collectivité au sein des instances de Roi Morvan Energies ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.



6) Désignation de représentants et de correspondants à divers organismes ou associations

Le conseil municipal désigne les représentants et correspondants suivants aux organismes et associations, à savoir :

- représentant pour siéger à la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de RCom : **Raymond SIOU**
- référent accessibilité pour siéger à la commission accessibilité de RCom : **Raymond SIOU**
- référent agricole pour la Chambre d'Agriculture de Bretagne : **Raymond SIOU**
- correspondant auprès de l'association des collectivités forestières du Morbihan : **Mickaël GOURMELEN**
- référent pour le site de compostage partagé installé par RCom dans la rue du sabotier : **Mickaël GOURMELEN**

Divers

Site archéologique

Une nouvelle opération de fouilles est prévue cet été à compter du 27 juillet.

Une visite du site sera organisée le 5 août sur inscriptions. Renseignements auprès de l'office de tourisme du Pays du Roi Morvan

Réhabilitation des 4 logements locatifs de l'ancien presbytère

Un nouveau bail va prochainement être signé entre la commune et Soliha qui sera chargé de la réhabilitation des logements.

Le maître d'oeuvre viendra présenter le projet en phase pro à Soliha et aux membres du bureau municipal le mardi 15 septembre à 10h30 en mairie.

Distributeur de baquettes

Renseignements seront pris auprès de communes ayant mis en place ce service afin de trouver la solution la plus adaptée pour la commune.

Collecteur de cartons

Une colonne de collecte de cartons sera mise en place en centre bourg d'ici fin août par RCom.

Cette collecte séparée de cartons est une réponse à l'augmentation continue des volumes d'emballages collectés et à la présence croissante de cartons

Subvention départementale

Suspendue depuis 2 ans maintenant, la subvention départementale de programme de solidarité territoriale (PST) est réactivée depuis du 1^{er} juillet 2026 et peut permettre de financer un ou de projets d'équipement et d'aménagement public d'intérêt général.

La commission travaux se réunira début septembre afin de définir de la voirie hors agglomération qui sera concernée par la demande de subvention à déposer impérativement avant le 15 octobre prochain

Ecole publique

Le conseil a pris note des doléances de la directrice suite au dernier conseil d'école.

Un point sera fait avec la nouvelle directrice de l'établissement à la rentrée afin de connaître les priorités

SAINT TUGDUAL, le 15 JUIL. 2026

La secrétaire de séance
Alexandra VISDELOUP



Le Maire Adjoint
Stéphane LE GAL

